
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 11

Votants: 14

Séance du 06 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le six février l'assemblée régulièrement convoquée le 06 février 2018, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire)

Sont présents: Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire), Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint Au Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Adjoint Au Maire), Madame Yvette DUTERTRE (Adjointe Au Maire), Madame Valérie BOUIN (Adjointe Au Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Conseiller Délégué), Madame Christine LAVEAU (Conseillère Municipale), Madame Marie-Pierre CHUM (Conseillère Municipale), Monsieur Alain GAUTIER (Conseiller Municipal), Monsieur Sydney HATWELL (Conseiller Municipal), Monsieur Jacques BOULLENGER (Conseiller Municipal)

Représentés: Christiane MACHEFER par Alain GAUTIER, Martine DEMEURÉ par Yvette DUTERTRE, Dolores TESSIER par Patrick LEHAGRE

Excuses: Yann JAUNASSE

Absents:

Secrétaire de séance: Christine LAVEAU

En ouverture de Conseil, Monsieur le Maire, demande s'il peut être ajouté deux points à l'ordre du jour du Conseil municipal :

- Subvention aux Associations communales.
- Extension du réseau Eaux Usées collectif au niveau du lieudit "Les Vignes de la Carrière".

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'ajout de ces 2 points à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la réunion du 9 janvier 2018 a été approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal, lors de chaque réunion ordinaire, des décisions du Maire intervenues depuis la précédente séance.

Les décisions prises depuis la séance du 9 janvier 2018 concernent :

- Achat d'un écran SAMSUNG pour la salle de réunion de la Mairie auprès de la Société AUCHAN pour un montant de 399,00 €
- Achat d'un aspirateur TORNADO pour l'école auprès de la Société AUCHAN pour un montant de 69,30 € TTC
- Achat d'un nettoyeur vapeur à vitres pour l'école auprès de la Société AUCHAN pour un montant de 59,99 € TTC.
- Conclusion d'un contrat avec la Société VEOLIA pour le remplacement des garnitures mécaniques d'étanchéité des pompes de la STEP pour un montant de 988,32 € TTC.
- Commande de produits de rénovation du parquet de la Salle Madeleine GUILLEMOT auprès de la Société BOUCHARD Peintures pour un montant de 224,41 € TTC.
- Conclusion d'un contrat avec la Société GINGER CEBTP pour la réalisation de carottages pour recherche d'amiante et de HAP dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement pour un montant de 672,00 € TTC.

Objet : Adoption du compte de gestion 2017 de la Commune – Budget Principal - - DE 2018_006

Monsieur le Maire expose :

- **Qu'**après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- **Qu'**après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet : Adoption du compte de gestion 2017 - Budget Assainissement - - DE 2018 007

Monsieur le Maire expose :

- **Qu'**après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
- **Qu'**après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet : Adoption du compte de gestion 2017 - Budget Boulangerie - DE 2018 008

Monsieur le Maire expose :

- **Qu'**après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- **Qu'**après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet : Adoption du compte administratif 2017 de la Commune – Budget Principal - - DE 2018 009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEHAGRE Patrick

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par LEHAGRE Patrick après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

(Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil pour ce vote et n'a pas pris part au vote).

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		26 802.79		458 757.45		485 560.24
Opérations exercice	322 102.18	346 865.48	718 058.99	1 034 433.51	1 040 161.17	1 381 298.99
Total	322 102.18	373 668.27	718 058.99	1 493 190.96	1 040 161.17	1 866 859.23
Résultat de clôture		51 566.09		775 131.97		826 698.06
Restes à réaliser	101 100.00	7 406.87			101 100.00	7 406.87
Total cumulé	101 100.00	58 972.96		775 131.97	101 100.00	834 104.93
Résultat définitif	42 127.04			775 131.97		733 004.93

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote à l'unanimité de ses membres présents ou représentés et, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Adoption du compte administratif 2017 - Budget assainissement - - DE 2018 010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEHAGRE Patrick

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par LEHAGRE Patrick après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

(Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil pour ce vote et n'a pas pris part au vote).

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		46 468.17		11 613.07		58 081.24
Opérations exercice	63 683.91	74 841.27	120 292.69	139 988.74	183 976.60	214 830.01
Total	63 683.91	121 309.44	120 292.69	151 601.81	183 976.60	272 911.25
Résultat de clôture		57 625.53		31 309.12		88 934.65
Restes à réaliser	92 782.76				92 782.76	
Total cumulé	92 782.76	57 625.53		31 309.12	92 782.76	88 934.65
Résultat définitif	35 157.23			31 309.12	3 848.11	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote à l'unanimité de ses membres présents ou représentés et, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Adoption du compte administratif 2017- Budget Boulangerie - DE 2018 011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEHAGRE Patrick

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par LEHAGRE Patrick après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 991.52			874.20	1 991.52	874.20
Opérations exercice	2 076.77	1 991.52	2 684.04	5 044.97	4 760.81	7 036.49
Total	4 068.29	1 991.52	2 684.04	5 919.17	6 752.33	7 910.69
Résultat de clôture	2 076.77			3 235.13		1 158.36
Restes à réaliser						
Total cumulé	2 076.77			3 235.13		1 158.36

Résultat définitif	2 076.77		3 235.13		1 158.36
---------------------------	-----------------	--	-----------------	--	-----------------

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement du budget principal 2017 - DE 2018_012

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 775 131.97 €**

décide d'affecter à l'unanimité de ses membres présents ou représentés le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	458 757.45
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	154 655.95
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	316 374.52
Résultat cumulé au 31/12/2017	775 131.97
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	775 131.97
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	42 127.04
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	733 004.93
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet : Affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement du Budget Assainissement 2017. - DE 2018_013

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 31 309.12 €**

Décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	11 613.07
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	12 653.51
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	19 696.05
Résultat cumulé au 31/12/2017	31 309.12
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	31 309.12
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	31 309.12
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2017 - boulangerie - DE 2018 014

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 3 235.13 €**

Décide d'affecter à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	874.20
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	2 076.77
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	2 360.93
Résultat cumulé au 31/12/2017	3 235.13
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	3 235.13
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	2 076.77
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)

1 158.36

B.DÉFICIT AU 31/12/2017

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Objet : Adoption du Budget primitif principal 2018 - DE 2018 015

Considérant qu'il convient que l'Assemblée délibérante effectue le choix du niveau de vote (chapitre, article, opération) préalablement à l'adoption du Budget,

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **Décide** du vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec les chapitres « opérations d'équipement »,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres,

Adopte le Budget Primitif Principal, tel que proposé, pour l'exercice 2018.

Objet : Adoption du Budget Assainissement 2018. - DE 2018 016

Considérant qu'il convient que l'Assemblée délibérante effectue le choix du niveau de vote (chapitre, article, opération) préalablement à l'adoption du Budget,

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **Décide** du vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec les chapitres « opérations d'équipement »,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres,

Adopte le Budget assainissement, tel que proposé, pour l'exercice 2018.

Objet : Adoption du Budget Boulangerie 2018 - DE 2018 017

Considérant qu'il convient que l'Assemblée délibérante effectue le choix du niveau de vote (chapitre, article, opération) préalablement à l'adoption du Budget,

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **Décide** du vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec les chapitres « opérations d'équipement »,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres,
- **Adopte** le Budget Primitif Boulangerie, tel que proposé, pour l'exercice 2018.

Objet : Attribution d'une subvention à l'association de solidarité Neuillé-Neuvy - DE 2018 015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Monsieur le Maire expose :

- **Que** l'Association de Solidarité Neuillé - Neuvy domiciliée 60, allée du Bois à la Membrolle-sur-Choisille (37390) à la demande des Assistantes Sociales de la Maison de Solidarité apporte une aide alimentaire à de nombreuses familles qui se trouvent en grande précarité.
- **Que** certains repas sont livrés à domicile.
- **Qu'**en 2017, cette association a distribué 15 tonnes de denrées alimentaires, soit l'équivalent de 30 000 repas.
- **Que** les principales ressources de cette association proviennent essentiellement des communes.
- **Que** certains Charentillais bénéficient de ce service.

Considérant l'intérêt social que revêt cette décision, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association Solidarité Neuillé-Neuvy

BENEFICIAIRES	MONTANT DU CONCOURS / €
ASSOCIATIONS	
Association Solidarité Neuillé-Neuvy	120,00 €
TOTAL	120,00 €

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Décide** d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant total de 120,00 € comme décrit ci-dessus,
- **Dit** que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif principal de la Commune
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette décision.

Objet : Subvention aux Associations Communales - DE 2018 016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la proposition d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations de la Commune.

BENEFICIAIRES	MONTANT DU CONCOURS / €
ASSOCIATIONS	
ANCIENS COMBATTANTS	175,00 €
FILS D'ARGENT	526,00 €
USC	2 000,00 €
USEP	800,00 €
ASTRO GÂTINES	300,00 €
COMITÉ DES FÊTES	500,00 €

ENVIRON CHARENTILLAIS	300,00 €
CHARENTI'FÊTES	500,00
TOTAL	5 101,00 €

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Décide** d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant total de **5 101,00 €** comme décrit ci-dessus,
- **Dit** que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif principal de la Commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

Il est précisé que 715 personnes sont bénéficiaires de ces associations.

Il est fait mention que les associations sont confrontées à des coûts de plus en plus élevés de la SACEM + SPRE

Objet : Extension du réseau Eaux Usées collectif au niveau du lieudit "Les Vignes de la Carrière" - DE 2018_017

Monsieur le Maire explique que la subvention demandée est refusée. Il propose la constitution d'une nouvelle demande en revoyant l'étude de la SAFEGE, en s'alignant sur le linéaire recommandé.

Vu la Loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, codifiée aux articles L.210-1 et articles suivants du Code de l'environnement.

Vu la délibération du 20 avril 2009 relative à la validation du projet de zonage d'assainissement eaux usées.

Vu la délibération du Conseil municipal n° DE_2017_025 en date du 7 mars 2017 relative à l'extension du réseau d'assainissement collectif au niveau du lieudit "Les Vignes de la carrière".

Monsieur le Maire expose :

- **Que** le Conseil municipal a pour projet l'extension du réseau d'assainissement collectif de la Commune au niveau du lieudit « Les Vignes de la carrière » - tronçon n° 2.
- **Que** l'article 35 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 attribue de nouvelles obligations aux communes et leurs groupements, notamment :
 - La délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif,
 - La délimitation des zones affectées par les écoulements en temps de pluie.
- **Que** ces obligations sont inscrites dans le Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L 2224-01.
- **Que** le montant total des investissements est estimé à 148 000,00 € Hors Taxes (y compris branchements) pour les travaux de mise en place de l'assainissement Eaux Usées collectif sur la commune de Charentilly au lieudit "Les Vignes de la carrière"
- **Que** l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de son 10e programme 2013-2018, apporte un soutien financier par des aides renforcées pour le bon état des eaux (Réduction ou traitement des pollutions des collectivités).

Considérant l'intérêt que revêt cette décision pour la Commune de Charentilly.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Approuve** le programme de travaux relatif à la mise en place de l'assainissement Eaux Usées collectif sur la Commune de Charentilly au lieudit "Les Vignes de la Carrière".
- **Sollicite** auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne l'inscription et l'autorisation anticipée de démarrage des travaux d'un montant de 148 000,00 € Hors Taxes (y compris branchements) au prochain Programme Départemental, subventionné au taux le plus élevé possible.
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette décision.

COMPTE RENDU DES EPCI

CCGC-PR : COMMISSION TOURISME DU 18 JANVIER 2018

Lors de cette commission, était à l'ordre du jour :

- Présentation du projet d'achat du château du Plessis-Barbe à des fins touristiques et culturelles.
- Proposition d'achat d'un véhicule de promotion touristique, le choix s'oriente vers une petite camionnette aménagée pour le tourisme et qui interviendrait lors des différentes animations des communes de la CCGC-RC.
- Organisation des journées estivales découvertes durant l'été randonnées – repas champêtres – spectacles (sur 2 communes du Nord et 2 communes du Sud du territoire communautaire).
- Présentation des 4 journées estivales de découvertes touristiques
 - Samedi 21/07/2018 à Marray- Digital Samovar- spectacle « Alice »
 - Samedi 28/07/2018 à Saint Christophe sur le Nais – La Cie L'Art Osé- « Le médecin volant »
 - Samedi 08/09/2018 à Rouziers de Touraine – la Cie Hydragon – « La Corde et On »
 - Date pas encore déterminée sur Pernay- Le théâtre de l'Ante – « Le Capitaine Fracasse »
- Le guide touristique de 48 pages est édité à 8000 exemplaires et regroupe l'agenda touristique annuel, les hébergeurs et restaurants et animations culturelles. Il est en cours de préparation.
- Bilan sur les boîtes à documentations touristiques- 5 équipements sont déjà posés, 2 courant janvier et 3 le seront en 2018.
- Salon du Tourisme à Paris le 11 mars 2018 : les communes sont sollicitées pour adresser tous les documents valorisant le patrimoine touristique.

CCGC-PR : COMMISSION COMMERCE / TOURISME DU 1^{ER} FEVRIER 2018

Lors de cette commission, était à l'ordre du jour :

- Une dotation de 90 000€ est prévue pour venir en aide aux 30 entreprises de la communauté de commune qui pourraient en avoir besoins en fonction de leur projet.
- Projet de création d'une union commerciale.
- Présence du service tourisme au sein du stand « Tourisme en Vallée du Loir » tenu par l'OTVL) au salon mondial du tourisme à Paris du 15 au 18/03/2018.
- Abandon du projet d'achat du château du Plessis-Barbe

CCGC-PR : COMMISSION ACTION ECONOMIQUE DU 22 JANVIER 2018

Lors de cette commission, était à l'ordre du jour :

- Projet de création d'un poste : poste de jeune entrepreneur pour aide auprès des différents organismes en ce sens.
- Il a été budgété une provision pour aider les entreprises.
- Il a été émis l'idée de créer une union commerciale.
- Projet d'un site de restauration et habitation à POLAXIS
- Demande de création d'un 3^{ème} poste pour gérer les projets économiques.

CCGC-PR : CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2018

Lors de ce Conseil communautaire, il a été question de :

- La signature d'une convention de partenariat avec le Pays Loire Nature et les Chambres consulaires,
- La tarification des ALSH,
- La participation aux couvertures de cotisations de prévoyance des agents.
- Projet de Création d'une micro crèche à St Paterne Racan
- Recyclerie – maîtrise d'œuvre en cours

CCGC-PR : COMMISSION CULTURE DU 30 JANVIER 2018

Lors de cette commission, était à l'ordre du jour :

- La programmation culturelle de 2018,
- La distribution du dépliant des activités 2018.
- Point sur les locations de particuliers qui doivent être placées en fonction des programmations culturelles qui restent prioritaires.
- Programmation 2018 Projet d'ajouter un spectacle à destination des centres de loisirs « la métamorphose » qui permettrait de nombreux projets en lien avec les enfants.
- Le cinéma de plein air pour 2018 est à SONZAY.
- Proposition de placer des séances de cinéma pendant les vacances scolaires Pâques ou Noël.

CCGC-PR : COMMISSION PETITE ENFANCE, ENFANCE JEUNESSE DU 11 JANVIER 2018

Lors de cette commission, était à l'ordre du jour :

- L'état des lieux des activités enfance – jeunesse.
- Projet d'un point information jeunesse de 12 à 25 ans sur les transport/formations/documents divers.
- Action du REAP une animation est prévue le 06/04 à Semblançay autour de la Charte du REAP suivi d'un film.
- Action sur le sommeil à Beaumont La Ronce le 13/04 suivi d'un débat.
- Sensibilisation sur les dangers d'internet à l'attention des classes de 5ème et conférence 20/04 à St Paterne Racan sur les dangers de l'internet.
- Uniformisation des coûts des ALSH sur l'ensemble de la communauté de commune.
- La présentation du dispositif jeunesse.

CCGC-PR : COMMISSION VIEILLISSEMENT DU 17 JANVIER 2018

Lors de cette commission, il a été question de :

- Mise en place d'un dispositif de transport solidaire sur Racan:« Mobilâge »
- Depuis novembre 2017 jusqu'à décembre 2018 est mis en expérimentation ce dispositif. Son coût est de 27000€ financé à 80% par le « Pays »
- Typologie des transports : occasionnels (courses, visites médicales...)
- Mise en place d'un numéro de téléphone particulier
- A ce jour 58 bénévoles pour 28 bénéficiaires.
- Le coût est de 0.35€ du kilomètre parcouru.
- Plusieurs réunions publiques sont prévues pour présenter le projet aux différentes communes.

SIAEP DE SEMBLANÇAY DU 5 FEVRIER 2018

Lors de cette réunion de ce comité syndical, il a été question de :

La réussite des essais de pompage sur le lieu-dit « Les Grandes tailles ».

OPAH

L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat est une action destinée à l'amélioration de l'habitat. Sur les 100 dossiers examinés en 2017, 20 dossiers ont été retenus.

Cet organisme vise à adapter le logement à la perte d'autonomie, maîtriser les dépenses en énergie et améliorer les logements vétustes.

Ce sont les objectifs de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat lancée en septembre 2016 par la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles pour une durée de 3 ans. L'opération est une réussite avec 20 demandes déposées sur l'isolation et l'accessibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.